Vole de chequiers, Help besoins d'infos

Par **beno49**, le **12/10/2006** à **09:57**

Date : 12/10/2006 à 09h36

Bonjour,

J'espere ne pas vous deranger, et avoir des pistes ou une idée générale de l'avenir de ma famille.

Voici ma situation:
Ma femme est depressive depuis des années et elle fait des conneries, dont le vole.
Par deux fois elle a volé des cheque une fois il y'a un an, mais l'affaire est classé et il y'a 6 mois.
C'est pour cette affaire que je vous contacte.
Elle a volé avec une soit disant copine (qui connaissait l état de ma femme et ce qu'elle était capable de faire en depression).
Elles ont volés deux sacs a mains et ont emis des cheques pour une valeur de 3500 euros.
Les montant represente a peu pret 1500 euros pour ma femme et 2000 euros pour l'autre.
C'est ma femme qui a pris les sacs et signé les cheques, et chacune a payé les articles (une a donné les cheques d'un chequier et l'autre,de l'autre chequier).
Ma femme a fait 3 tentatives de suicides une en octobre 2005, une en janvier 2006 et une le 15 mai 2006 hospitalisé jusqu'au 13 juillet. et la elle est en clinique psy depuis le 15 septembre et risque d'y etre encore le jour du proces debut novembre..
Et le je parle que des voles, sinon j'ai eu droit au credit a mon nom, adultere et autres.En crise elle fait tout est n'importe quoi pour ce detruire et se salire. Elle a était abandonné a la naissance,puis famille d'accueil (avec des trucs bien degeulasse), centre.....le profile qui menne, la ou elle en est aujourd'hui.
Il est clair aussi qu'elle fait tous aujourd'hui pour ce soigner.
Nous avons rendez vous le 19 octobre avec notre avocate.
Ca c'etait la situation.
Maintenant mes questions:
1°) Pour l'aide juridictionnel qu'elles sont les revenues pris en compte.c'est le net impossable (ce qu'on declare au impot) ou le net fiscale(c'est a dire la somme indiqué sur l'avis d'imposition)?
2°)A votre avis pour ce type de proces combien peut me couter l'avocate. Je pense que nous aurons qu'un rendez vous chez elle, car elle nous voit 3 semaines avant le proces.
3°)Etr a votre avis, mais la je parle pour ceux qui ont de l'experience, que risque t'elle (prison, amende...)vu sa situation?
Va t'on payé pour les depense de sa partenaire, ou chacun paye t'il ses depense dans ce

type de cas?

Merci pour vos informations

Par **beno49**, le **12/10/2006** à **17:31**

si quelqu'un pouvais me donner des pistes au moins sur le type de peine encouru, le type d'indemnité et une idée du montant pour les victimes dans ce typde déli.
Devrais je payé une partie des frais d'avocats des victimes.
Comment peut on reglr tous ses frais (, peut on étaler les paiements.
En fait je m'aperçois que nous n'avons pas l'aide juridictionelle, car 27000 de revenu net impossable, que tout les mois pertent déja 700 euros de credit pour regler une grande partie des betisses de mon épouse.
Nous avons 3 enfants et j'avoue me sentir un peu perdu.
Car se dire qu'il va encore surement falloir allonger 3 fois la somme volé, ça m'affole.
Le pire c'est que la complice (la soit disant amie qui a accompagné ma femme). Elle est au RMI, elle a droit a l'aide juridictionnelle, et amon avis va s'en sortir a bon compte. Et le pire c'est qu'elle savait ce dont ma femme était capable en crise, et elle l'a laissé faire.
Les PSY de ma femme disent qu'elle a été manipulé (ma femme). C'est rai qu'elle est super maline, elle est capable de se faire payer une voiture par un mec au bout de trois mois (je m'égare ce n'est que subjectif).
Mais j'avoue avoir peur pour mes gosses et l'avenir , car avec ou sans me femme, divorce ou pas faudra qu'on paye?
merci pour vos infos

Par **edmond**, le **12/10/2006** à **17:43**

Bonjour,
votre femme sera condamnée au même titre que son amie et complice. Elles seront obligées, solidairement, de rembourser les victimes, je dis bien solidairement car si l'une des deux ne peut plus, ou ne veut plus, payer, la justice se retourne contre la complice.
Maintenant au niveau du quantum de la peine, vu les circonstances et vu l'état de santé mentale de votre femme, il est fort probable qu'elle ne soit pas condamnée (ni sa complice) à de la prison ferme. Maintenant cela reste à l'appréciation des magistrats.
Si elle n'a pas d'antécédents judiciaires elle pourra s'en sortir.
Par contre si ce n'est pas le cas elle risque plus et c'est normal.
Pour l'aide juridictionnelle, vu votre situation actuelle, vous devriez pouvoir en bénéficier. Allez vous renseigner au greffe du TGI de votre domicile. Vous pourrez être mieux renseigner.
Mais il vous restera un gros problème à résoudre pour lequel la justice n'est pas compétente : c'est celui de votre femme, de votre famille et de votre avenir.
Soit elle accepte des soins appropriés à son état mental soit vous allez continuer à vivre un véritable calvaire. Pensez éventuellement à demander, ou faire demander, une enquête sociale et faire mettre en place une mesure de tutelle ou de curatelle.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **09:04**

Par rapport au soins ma femme est tout à fait clair ,elle a deja passé 1 mois en clinique en juillet et est toujours en clinique depuis le 15 septembre et elle sera encore en clinique au moment du proces debut novembre.
Par contre ce qui me surprends c'est d'être obligé de payer la part de l'autre voleuse. Car en plus les depense sont plus importante de son coté environ 60% de la totalité du delit. J'ai vraiment le sentiment que ma femme c'est fait manipulé , car elle connaissait ce probleme chez ma femme (acte debile en crise dans sa depression) et elle n'a jamais été inquiéte.Je connais peu de gents capable de passer une bonne nuit en garde à vu quand c'est la premiére fois. Et d'ailleur juste aprés, elle nous a dit m'en fou, je suis au rmi je payerai pas et je m'aperçois qu'elle avait raison. Ca veut dire que quelque soit sa connerie au RMI, financierement elle craint rien. A aucun moment elle a été inquiéte et elle sait même pas si elle ira au procés (son avocat ira seul).
A lire ça je suis dégouté, car les baissés dans l'affaire c'est les enfants et moi.

Par **Camille**, le **13/10/2006** à **11:07**

Bonjour,
[quote="edmond":2298ish3]
Pensez éventuellement à demander, ou faire demander, une enquête sociale et faire mettre en place une mesure de tutelle ou de curatelle.[/quote:2298ish3]

Personnellement, je ne peux qu'approuver le conseil d'Edmond. D'un point de vue purement rationnel (je ne parle pas du point de vue affectif), compte tenu des circonstances, ça aurait déjà dû être fait. Il me semble, en tout cas, que si la mesure était déjà effective (ou, à la rigueur, déjà bien "amorcée") au moment du procès, ça pourrait avoir une influence favorable sur les conséquences pénales (pas bien sûr, sur la compensation du préjudice subi par les victimes).
Pas évident de mettre sa femme sous tutelle ou sous curatelle, mais dites-vous que c'est autant pour elle que pour vous et pour vos enfants.
Bon courage en tout cas !
Les questions à se poser à ce stade - et peut-être qu'Edmond pourra aider à répondre - c'est, il me semble :
- tutelle ou curatelle
et
- tuteur/curateur "externe" désigné par un juge ou tutelle/curatelle "interne" (vous en l'occurence en tant que tuteur ou curateur), voire "familiale" (conseil de famille) sachant qu'elle se ferait quand même sous le contrôle d'un juge.

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **12:00**

juste une question concernant la tutelle, ça change quoi par rapport au niveau d'un vol de chequier.
Elle a fait des emprunts (2 et un decouvert) depuis 1.5 ans pas de clash et pendant 7 avant

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

rien non plus, par rapport a ça, les PSY ne justifie pas ce type de mise en place. et ceux aprés plusieurs avis de professionnel différents. ces actes là sont directement lié à la maladie, toujours la recherche de destruction et vouloir se salir (vol , dette, ...).il dise qu'en étatnt en difficulté, elle s'intterdit d'être heureuse.Mais bon
Que va changer une tutelle et curatelle par rapport au vole ou un delit?
Par rapport à ce qu'on devra payer, ça changera quoi? et la tutelle pour l'instant j'y ai pas pensé elle a passé 6 mois sur les 11 derniers mois en hospitalisation, elle a plus de chequier, plus de carte bleu. Juste une carte de retrait plafonné. Et ça depuis ses passages a l'acte sur les dettes et credit.
Comme je sais aussi que seul elle n'aurait pas volé ses chequiers?
Mais merci de m'eclairer concerant la tutelle et curatelle par rapport au Jugement.

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **12:04**

Pour information la mise sous tutelle et pas ce qui me gene (ma mére a été chef d'antenne a l'UDAF pendant 18 ans je connais bien).
Mais le rapport entre le vol et une clemence par rapport au verdict, je comprend s pas .
Merci encore en tout cas pour vos lumiére

Par **edmond**, le **13/10/2006** à **14:52**

Bonjour,
il n'y a effectivement aucun rapport.
La mise sous tutelle ou sous curatelle sera pour l'avenir et pour un contrôle plus rigoureux des faits et gestes de votre femme. Vous pourriez solliciter ce placement sur demande de la famille d'autant plus, comme vous le dites, que votre mère connait bien le problème.
Pour le reste ce qui est fait est fait, relève du pénal et des jugements seront prononcés avec obligation de rembourser les victimes.
Peut importe que la complice de votre femme perçove le RMI ; elle sera obligée de dédommager les victimes solidairement avec votre épouse.
Elle a été très maline puisque tous les chèques, si j'ai bien compris, ont été signés et libelles par votre femme. Elle ne pourra être, à mon avis, poursuivie que de complicité et de recel.
Les vols de chéquiers, les falsifications de chèques et usage seront imputés à votre femme.
Ce sera certes plus grave.
Bonne chance à vous car vous allez en avoir besoin.
Bien que cela ne me regarde pas, et si je peux me permettre un conseil, pour le bien de vos enfants et le vôtre, faites des démarches pour une séparation d'avec votre femme. Je ne sais pas si vous avez des sentiments encore pour elle mais elle a un énorme problème psychique et vous n'allez, toute votre vie, en assumer les conséquences.
Mais je vous le répète ce n'est qu'un avis personnel qui n'engage que moi. J'ai trop connu des hommes, ou des femmes, qui tardaient à le faire et qui ont fini par jeter l'éponge mais le mal était fait et irreversible.
Réflechissez y. C'est une dure décision à prendre et je ne voudrais pas être à votre place.
Parfois dans la vie on avale des couleuvres et puis ensuite on s'en sort plus fort.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **15:02**

Juste pour rectifier un des carnet de cheque (le plus grand nombre a été donné par la complice (ma femme a signé et pris, par contre la complice a donné au commerçant un des carnet)

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **15:11**

Concernant ma femme je l'aime etv c'est difficile de faire ce choix. Surtout que de réel demarche therapeutique sont en cours.
Deplus cela ne m'empechera pas de payer, les conneries d'aujourd'hui.
Cela fait déja un an et demi que la depression la tient et seulement quelques mois qu'elle se soigne. Et il est difficile aussi d'abandonner quelqu'un qui a été abandonner par sa mére bébé, battu et attouché par son pere et a subit des actes de pédofilies et battue dans les familles d'accueilles ou elle était. Et qui pendant 8 ans a été normal.
j'aurais du mal a me regarder dans la glace si jje faissais cela.
Par contre ce qui est sur la prochaine fois, je protege mes enfants et je jette l'éponge .
elle le sait aussi!!

Par **beno49**, le **13/10/2006** à **15:19**

et petite info en supp, le commissaire qui a traité l'affaire a bien fait passer dans le dossier, que les deux était responsable a 50% et que la complice était tout a fait lucide sur les actes que'elle posait.
Il a tout fait pour responsabilisé les deux a 50%, car il sentait un truc louche. J'ai pu parler une fois avec lui et c'est le message que j'en ai compris.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés